

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00199

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 22 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 80

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 98

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Maurice VINCENT, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Marie-Christine BUFFARD,
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à M. Marc PETIT,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Anne-Françoise VIALLOON donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

Membres titulaires absents excusés :

M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Bernard LAGET,
Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, M. Gilles PERACHE, M. Marc ROSIER,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE



SAINT-ETIENNE
métropole
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00199

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 22 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 80

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 98

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Maurice VINCENT, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Marie-Christine BUFFARD,
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à M. Marc PETIT,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

Membres titulaires absents excusés :

M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Bernard LAGET,
Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, M. Gilles PERACHE, M. Marc ROSIER,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

Le projet du Budget Supplémentaire 2017 a pour objet :

- d'une part de reporter en 2017 les crédits engagés sur l'année 2016, ainsi que de reprendre les résultats de l'exercice 2016,
- de procéder à l'ajustement du Budget Primitif 2017,
- de prendre en compte les dépenses et recettes liées à l'intégration des 8 nouvelles communes suite à l'arrêt du Préfet de la Loire du 29 mars 2016 adoptant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

* * * * *

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

I - LE BUDGET PRINCIPAL

1 – Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 21 951 412,04 € en dépenses
- 11 512 010,15 € en recettes (dont 1 500 000 € d'emprunt)

Le financement de ces reports est assuré par une affectation du résultat de fonctionnement de 10 439 401,89 €.

Le détail des reports pour chacune des opérations d'investissement du Budget Principal figure au Compte Administratif 2016.

2 – Les inscriptions au Budget Supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes) :

Les inscriptions nouvelles du Budget Supplémentaire s'élèvent à 29 520 629,18 € :

- 12 698 034,86 € en fonctionnement,
- 16 822 594,32 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement et d'investissement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,

- le cas échéant le recours à l'emprunt.

2.1 – Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :

En fonctionnement :

- l'excédent reporté constaté au Compte Administratif 2016	25 271 294,64 €
- les recettes complémentaires au BS.....	10 713 596,81 €
- Total des recettes de fonctionnement disponibles.....	35 984 891,45 €

En investissement :

- des subventions, cessions, remboursement d'avances.....	5 574 146,50 €
- un ajustement du FCTVA	961 591,23 €
- Total des recettes d'investissement disponibles.....	6 535 737,73 €

Soit un total de 42 520 629,18 €

2.2 – Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la manière suivante :

En fonctionnement :

- provision pour la sécurisation de la dette	2 000 000,00 €
<i>(portant ainsi le montant total de la provision à 14 000 000 €)</i>	
- des ajustements sur les dépenses du BP	8 698 034,86 €
<i>(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)</i>	
- dépenses imprévues	2 000 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement.....	12 698 034,86 €

En investissement :

- l'ajustement sur les emprunts	13 000 000,00 €
<i>(cet ajustement permettra de maîtriser l'évolution de l'endettement)</i>	
- des ajustements sur les dépenses du BP	13 690 315,20 €
<i>(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)</i>	
- réserve pour travaux d'urgence	2 632 279,12 €
- dépenses imprévues	500 000,00 €
Total des dépenses de d'investissement.....	29 822 594,32 €

Soit un total de 42 520 629,18 €

3 – Les ajustements de dépenses par rapport au Budget Primitif :

Pour chaque secteur d'activité, déduction faite des transferts de crédits (équilibrés entre articles ou entre sections), le détail est le suivant :

3.1 – Economie, Enseignement Supérieur, Innovation et Numérique, Attractivité du Territoire et Design

❖ Développement économique

En fonctionnement, 136 000 € sont nécessaires pour les charges du bâtiment Flextronic en raison du retard dans la vente du bâtiment compensés par une recette de 97 000 € pour la refacturation des charges.

Des travaux d'entretien et de réparation d'urgence doivent être réalisés pour 25 300 € au restaurant inter-administration (RIA), dans le bâtiment 19 de Métrotech à Saint-Jean-Bonnefonds et dans celui de Combeplaine à Rive-de-Gier.

La mise en service au 1^{er} juillet 2017 de la Grande Usine Créative (GUC) située à l'étage du bâtiment des H Nord de la Manufacture Plaine Achille et accueillant un incubateur de startups du Crédit Agricole et un hôtel d'entreprise, nécessite d'inscrire des dépenses de frais de fonctionnement pour 48 500 €. La recette de loyer est quant à elle diminuée de 25 000 € en raison du décalage des loyers à octobre 2017.

Une partie de la contribution au syndicat ZAIN en substitution de Loire Forez et le remboursement à Forez Est de la quote-part des versements de la CCPSG doivent être inscrits pour 360 000 €.

En investissement, sont nécessaires :

- des crédits de 322 800 € pour des travaux supplémentaires dans le bâtiment OPTSYS (isolation thermique, rupture canalisation eau), le bâtiment du BHT pour le projet d'extension Manutech, dans le bâtiment Fauriel en vue du renouvellement du bail avec Carrefour.

- le versement à l'EPASE d'une participation (prévue à la convention de co-maîtrise d'ouvrage) et des dépenses pour le réseau internet, le câblage et le système anti-intrusion pour la Grande Usine Créative d'un montant total de 110 000 € (pris sur les crédits prévus sur la ligne CAMPUS).

- une avance pour le budget Zones Industrielles de 393 675 € suite à des ventes de terrains annulées (Saint-Héand, Chana, Le Bec, Fraries, Montrambert) et à la prise en charge des zones Les Flaches à Saint-Galmier, Lapra à Saint-Bonnet-les-Oules et Mare à Chamboeuf. De plus, le remboursement des avances du budget Zones Industrielles au budget Principal doit être diminué de 465 100 €.

- une somme de 1 889 000 € pour le rachat des équipements à CAP Métropole suite à la clôture de l'opération Sauvagère à Molina compensée par une recette de 1 600 000 € correspondant au remboursement de l'avance financière de Saint-Etienne Métropole (+100 000 € déjà inscrit au BP 2017).

- des avances financières à Cap Métropole sont annulées pour 1 101 000 € car décalées en 2018 (Pépinière Gier, LOTI à Saint-Etienne, Grange-Burlat à Genilac, Cellieu).

En recettes, il est inscrit 300 000 € pour la cession du bâtiment 5 Nord à Novaciéries à ACCEL, un échange de terrain sur Molina pour 29 600 € (Ediacat) et un complément de recettes pour des cessions sous-évaluées au BP 2017 de 98 200 €.

❖ **Plan Emploi Insertion**

En fonctionnement, une recette complémentaire de 200 000 € est enregistrée pour le reversement de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) au titre du PLIE pour les années 2011 à 2014.

❖ **Attractivité du Territoire**

Tourisme

En fonctionnement, l'inscription d'une subvention complémentaire de 320 000 € pour l'Office de Tourisme Communautaire pour la prise en compte d'une partie des activités de l'office de la CCPSG dans le cadre du SDCI ainsi que le reversement de taxe de séjour (également en recettes).

La participation complémentaire au Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire SMAGL suite au changement des statuts consécutif au SDCI d'un montant de 12 800 €.

La réparation de l'œuvre Design de Nathalie TALEC (face à la Cité du Design) qui a été endommagée pour 8 700 €.

En investissement, 1 700 € pour des honoraires de géomètre pour le site Le Corbusier.

En recette il est inscrit une recette de 10 000 € pour une subvention de la Région (CTCM) pour le Design dans les gares.

Sport

En fonctionnement, sont nécessaires des crédits de 23 520 € pour les honoraires de maîtrise d'œuvre pour les relations avec l'ASSE.

Musée d'Art Moderne et Contemporain

En fonctionnement, le projet d'itinérance des collections du Musée d'Art Moderne et Contemporain en Chine nécessitera des dépenses de 100 000 € équilibrées par une recette de même montant.

Des crédits pour la présence de Saint-Etienne Métropole à la Foire du livre de Francfort sont inscrits pour 30 000 € compensés par une recette de l'Institut Français de 15 000 €.

De nouvelles conventions ont été signées dans le cadre du club des partenaires et une recette et une dépense correspondante sont enregistrées pour 17 000 €.

En investissement, une dépense nouvelle de 40 000 € est nécessaire pour la rénovation des toilettes publiques, des équipements de l'atelier « groupe jeunes » du Musée d'Art Moderne et Contemporain.

Culture

En fonctionnement, des animations pour fêter le 1^{er} anniversaire de la reconnaissance du site Le Corbusier à l'UNESCO nécessitent l'inscription d'un crédit de dépenses de 20 000 €.

En investissement, le site Le Corbusier a été retenu au titre des « Grands Sites » par la Région. Une pré-étude pour un projet muséographique va être lancée et un crédit de 30 000 € est inscrit. Ce projet permettra d'obtenir des subventions de la Région.

Relations internationales

En fonctionnement, un crédit complémentaire de 20 000 € doit être inscrit pour tenir compte des frais de représentation au salon des nouvelles technologies à LAS VEGAS.

Zénith

En fonctionnement, une intervention de nettoyage est nécessaire sur la toiture du Zénith ainsi que la fixation de boulons et d'entretoises pour 22 000 €. Une recette de 52 000 € sera enregistrée pour comptabiliser la part variable du résultat 2015/2016 du Zénith.

❖ Innovation et Numérique

En fonctionnement, au titre de l'innovation il est proposé de faire réaliser des prestations par Simplycity (centre de distribution urbaine) pour 75 000 €. Pour les emprunts du THD transférés des EPCI du SDCl, il est nécessaire d'inscrire les intérêts pour 33 500 €. Une redevance de 28 000 € est également enregistrée pour l'occupation du domaine par quatre opérateurs pour la couverture 4G haute densité du stade Geoffroy-Guichard.

En investissement, il est proposé d'inscrire 50 000 € de crédits supplémentaires pour une étude sur le BHT 2 qui pourrait bénéficier d'une subvention de la Caisse des Dépôts et Consignations de 25 000 €. Sur le budget « Numérique », l'avancement du projet « Ecole numérique » nécessite d'abonder le crédit prévu au BP 2017 de 500 000 € et d'enregistrer également des subventions obtenues du FEDER pour 137 000 €. Pour le déploiement du THD par le SIEL sur cinq des communes intégrant Saint-Etienne Métropole, 1 752 000 € sont inscrits ainsi que l'annuité des emprunts transférés pour 80 000 €.

3.2 – Environnement Services aux Usagers

❖ Valorisation des déchets et collecte des ordures ménagères

En fonctionnement, il s'agit de prendre en compte les dépenses pour 1 339 500 € et les recettes, hors TEOM, pour 224 900 € nécessaires aux huit nouvelles communes ayant intégré Saint-Etienne Métropole au 1^{er} janvier 2017.

En investissement, hormis des crédits de 74 500 € nécessaires pour les huit nouvelles communes, 80 000 € doivent être inscrits pour la réfection de la rue Adèle Bourdon au pied de la déchèterie de Lorette, 50 000 € pour des achats de bacs suite aux diagnostics locaux poubelles effectués dans le cadre du plan de relance et 50 000 € pour des travaux urgents dans les déchèteries et la mise en conformité assainissement du quai de transfert des Brunandières.

❖ Contrats rivières

En fonctionnement, Une somme de 108 767 € est à rembourser à la DDT au titre des frais de fonctionnement du barrage du Gouffre d'Enfer pour les années 2016 et 2017 (régularisation car payé sur le budget annexe eau au lieu du budget rivières). En recettes sont ajoutées deux subventions qui ont été obtenues de la Région pour 85 600 €. Il est également nécessaire d'augmenter le crédit prévu pour la participation aux contrats de rivières « Coise » et « Mare-Bonson » de 28 950 € pour prendre en compte les communes intégrant Saint-Etienne Métropole au 1^{er} janvier 2017.

❖ Voirie

En fonctionnement, un montant de 365 000 € est inscrit pour les prestations à l'entreprise et les bordereaux de mission correspondant aux huit nouvelles communes ayant intégré Saint-Etienne Métropole ainsi que 72 207,39 € correspondants à un transfert de crédits d'investissement non consommés à fin 2016 pour des communes l'ayant sollicité. En recettes 14 300 € sont enregistrés pour un complément de Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP).

En investissement, sont nécessaires :

- un complément de 237 506 € pour couvrir l'appel de fonds 2016 de l'EPASE pour le PEP du Pont de l'Ane – Monthieu et celui de Denfert Rochereau.
- un crédit de 235 289 € sur l'opération échangeurs de la Vallée du Gier, la maîtrise d'ouvrage étant portée par Saint-Étienne Métropole. Cette opération est subventionnée par le Département de la Loire et par l'Etat et une recette complémentaire de 379 040 € est inscrite.
- un ajustement de crédits de 50 000 € pour le projet de l'échangeur de la Varizelle.
- les travaux d'investissements de voirie pour les huit communes intégrant la Communauté Urbaine pour 580 000 €.
- des crédits complémentaires financés par prélèvement sur AC pour différentes communes pour la somme de 272 154,14 €.
- la réattribution de crédits d'un montant de 2 794 864,46 € sur les enveloppes des communes correspondants aux sommes non consommées et non reportées fin 2016.
- une diminution de crédits de 40 738,33 € non consommés à fin 2016, qui sont transférés en fonctionnement pour certaines communes l'ayant demandé.
- un ajustement de crédits pour l'aménagement des voiries devant la société HAULOTE à Cellieu pour 638 000 €.

❖ Eaux pluviales

En fonctionnement, 70 000 € de crédits sont nécessaires pour des travaux d'entretien et de réparation des réseaux.

En investissement, des crédits sont inscrits pour des travaux exceptionnels sur les réseaux d'eaux pluviales pour certaines communes intégrant Saint-Etienne Métropole pour 195 840 €. Ces travaux seront financés intégralement par les communes par apport d'un fonds de concours de 50 % (déduction faite du FCTVA) et par un prélèvement sur AC d'annuités correspondant à un prêt sur 20 ans.

3.3 – Développement durable

En fonctionnement, le contrat ENR signé avec l'ADEME pour attribuer des aides aux porteurs de projet énergie thermique nécessite l'inscription de 161 000 € en recettes et en dépenses. Les autres crédits inscrits 15 030 € concernent un ajustement des subventions et cotisations versées à divers organismes en fonction des projets prévus avec les structures externes. Ces crédits sont équilibrés par des recettes complémentaires de redevance GRDF.

En investissement, un complément de crédit pour l'étude Epéraparc concernant l'économie circulaire sur la zone d'activités d'Andrézieux-Bouthéon : comment favoriser les synergies entre les entreprises (déchets, énergie, chaleur...) est inscrit pour 12 250 € ainsi que des recettes de l'ADEME et de la Caisse des Dépôts et Consignations pour 20 000 €. Au titre des huit nouvelles communes, un réajustement du programme d'actions en cours pour les études hydroélectrique et thermo aérienne nécessite un crédit de 97 750 €. En contrepartie

l'ADEME et la Caisse des Dépôts et Consignations apporteront des subventions pour 90 000 €.

3.4 – Prospective et Aménagement du Territoire

❖ Prospective et Aménagement du territoire

En fonctionnement, du fait de l'intégration de huit nouvelles communes, des hausses de cotisations et de subventions à divers organismes sont enregistrées pour 35 890 €, les crédits du PSAGER sont réajustés de 27 000 €, ceux concernant la réactualisation et l'élargissement des documents d'urbanisme sont complétés de 43 200 €. Les crédits consacrés au PAEC sont diminués de 21 500 € (en dépenses et en recettes) en raison de la réduction des crédits européens. Des crédits de 62 800 € prévus en fonctionnement pour la mise à jour du modèle de déplacement et pour le logiciel de la plateforme ADS sont basculés sur des crédits d'investissement.

En investissement, pour les huit nouvelles communes, il est inscrit 60 000 € pour les frais liés aux procédures PLU.

3.5 – Construction, aménagement opérationnel, patrimoine

❖ Patrimoine

En fonctionnement, des compléments de crédit de 57 950 € sont nécessaires pour l'entretien des véhicules, des locaux, le fonctionnement des réserves des trois musées, et pour les loyers et charges des locaux rue Dorian à Firminy dont l'acquisition est reportée.

❖ DCAP

En investissement, les travaux du Nautiform se terminant en septembre 2017, la totalité des crédits doivent être inscrits (décalage des crédits de paiements de l'autorisation de programme de 2018 à 2017), il faut donc ajouter 260 000 €. L'aménagement d'une salle à la Platine de la Cité du Design pour une exposition du Musée d'Art Moderne et Contemporain nécessite 200 000 €, en revanche les crédits d'aménagement du musée ne démarreront qu'en septembre et on peut donc reporter des crédits sur 2018 pour 190 000 €. Les locaux rue Dorian doivent être aménagés pour environ 135 000 € (démolition, désamiantage, création d'issue de secours...) afin d'y installer le service en territoire Ondaine. Le CTC d'Unieux nécessite des travaux supplémentaires suite au CHSCT, les algecos du Gier doivent être aménagés en bureaux et le bâtiment devant accueillir la donation VIA doivent être sécurisés pour un total de crédits inscrits de 105 000 €.

3.6 – Ressources, Finances

❖ Ressources Humaines

En fonctionnement, 980 000 € de crédits supplémentaires sont nécessaires pour prendre en charge la rémunération des personnes ayant intégré Saint-Etienne Métropole au 1^{er} janvier 2017 du fait du SDCI ainsi qu'une inscription complémentaire rendue nécessaire pour un remboursement au titre des mutualisations et des remboursements à opérer à la Ville de Saint-Etienne.

❖ Finances

En fonctionnement, sont inscrits 1 584 360,44 € pour des crédits concernant les reversements AC, DSC et SIPAB au titre des huit nouvelles communes et la modification du choix de financement de la voirie par la commune de Villars.

Les inscriptions faites au BP 2017 pour les subventions d'équilibre aux budgets annexes doivent être augmentées de 147 475 € et en recettes le remboursement de ces mêmes budgets annexes doit être augmenté de 575 000 € (évaluation difficile en raison des transferts de compétence et des syndicats dissous notamment).

L'adhésion à l'organisme « France Urbaine » doit être inscrite pour 52 400 €.

La participation au syndicat Pays du Forez ainsi que la convention de gestion avec Forez Est nécessitent un crédit de 60 600 €.

Les différentes recettes fiscales, la TEOM ainsi que les dotations de l'Etat sont ajustées en fonction des notifications, elles augmentent ainsi de 6 712 522,81 €. Il est à noter que ces recettes prennent en compte les huit nouvelles communes.

En investissement, il est inscrit le crédit de dette concernant la modification du choix de financement de la voirie par la commune de Villars pour 400 000 €. Une recette de taxe d'aménagement évaluée à 1 500 000 € est envisagée avec en contrepartie le reversement aux communes selon les modalités déterminées dans le pacte métropolitain (90 % reversé aux communes et 10 % affecté sur l'enveloppe voirie).

II - LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT ET MOBILITE

Le Budget Supplémentaire annexe 2016 des transports et de la mobilité enregistre :

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports d'élève à :

- 8 848 618,89 € en dépenses,
- 14 500 000,00 € en recettes (emprunt),

Soit un solde positif de 5 651 381,11 €.

Le détail des reports pour chacune des opérations d'investissement du budget des transports figure au Compte Administratif 2016.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget Supplémentaire hors opérations d'ordre :

Les inscriptions nouvelles du Budget Supplémentaire s'élèvent à 7 380 000 € :

- 1 458 000 € en fonctionnement,
- 5 922 000 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement et d'investissement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :

En fonctionnement :

- l'excédent reporté constaté au Compte Administratif 2016	6 403 551,71 €
- les recettes complémentaires au BS.....	1 650 000,00 €
	<hr/>
- Total des recettes de fonctionnement disponibles.....	8 053 551,71 €

En investissement :

- des régularisations d'écritures.....	5 405 000,00 €
- Total des recettes d'investissement disponibles.....	5 405 000,00 €

Soit un total de 13 458 551,71 €

2.2 – Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé d'affecter les recettes disponibles de la manière suivante :

En fonctionnement :

- dépenses imprévues	3 000 000,00 €
- des ajustements sur les dépenses du BP.....	1 458 000,00 €
<i>(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explication détaillées ci-après)</i>	<hr/>
Total des dépenses de fonctionnement.....	4 458 000,00 €

En investissement :

- l'ajustement sur les emprunts	3 078 551,71 €
<i>(cet ajustement permettra de maîtriser l'évolution de l'endettement)</i>	
- des ajustements sur les dépenses du BP	5 922 000,00 €
<i>(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)</i>	<hr/>
Total des dépenses de d'investissement.....	9 000 551,71 €

Soit un total de 13 458 551,71 €

3 – Les inscriptions nouvelles du Budget Supplémentaire (dépenses et recettes) :

En section de fonctionnement, figure un crédit de 20 000 € correspondant au loyer à payer à la SNCF pour l'utilisation du parking pour le retournement du tramway (rappel sur 5 ans). Se rajoutent les crédits nécessaires à l'intégration des huit nouvelles communes pour un total de 1 438 000 € pour les transports réguliers, les transports scolaires et l'entretien des abribus. En recettes, figure au titre de l'intégration des huit nouvelles communes, la compensation financière du Conseil Départemental au titre des transports scolaires et le produit de VT attendu au taux de 1,20 % pour un total de 1 650 000 €.

En section d'investissement, les inscriptions nouvelles en dépenses portent sur :

- La prise en compte de l'annulation de titres (pour régularisation de la TVA mal comptabilisée) pour 4 492 000 € en dépenses et 5 405 000 € en recettes.
- L'acquisition de 12 bus d'occasion pour 1 300 000 €.
- L'achat de 9 abribus d'occasion et d'abribus non publicitaires pour 60 000 €.
- Des valideurs mixtes pour l'intégration tarifaire pour 70 000 €.

III - LE BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES

Il est proposé dans un premier temps de prendre en compte la reprise du résultat constaté au Compte Administratif 2016 en recettes d'investissement soit 3 053,70 € et à en proposer l'affectation au remboursement de l'avance de Saint-Etienne Métropole au Budget Annexe des Zones Industrielles pour 3 053,70 €.

En section d'exploitation, les mouvements proposés portent sur un ajustement des crédits inscrits en dépenses et en recettes en raison, notamment, de cessions non réalisées (858 775 €).

En section d'investissement, est constatée une avance complémentaire du budget principal et une diminution du remboursement des avances faites au budget principal (858 775 €).

On peut noter également des opérations d'ordre entre section, équilibrées en dépenses et en recettes, qui constatent les variations de stocks.

IV - LES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT

A – Assainissement collectif

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 3 380 147,63 € en dépenses
- 2 378 642,16 € en recettes

Soit un solde négatif de de - 1 001 505,47 € couvert par l'affectation du résultat de fonctionnement 2016.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes)

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 1 467 366,67 € dont :

- 664 879,55 € en dépenses de fonctionnement,
- 502 119,93 € en dépenses d'investissement

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt.

2.1 - Les recettes de fonctionnement disponibles pour le Budget supplémentaire :

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2016	2 621 945,46 €
- les excédents constatés dans les Comptes administratifs 2016 de Aboën, Chamboeuf, La Gimond, Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Galmier, Saint-Maurice-en-Gourgois, Saint-Nizier-de-Fornas et Rozier-Côtes-d'Aurec et repris au budget.....	733 234,09 €
- recettes de fonctionnement supplémentaires au BS.....	327 700,00 €
- Total des recettes de fonctionnement disponibles.....	3 682 879,55 €

2.2 – Utilisation des recettes de fonctionnement disponibles :

Il est proposé de répartir les recettes de fonctionnement disponibles de la façon suivante :

-section de fonctionnement au budget supplémentaire	664 879,55 €
-majoration de l'autofinancement de l'investissement	3 018 000,00 €
	3 682 879,55 €

2.3 – Les autres recettes en investissement

- le déficit reporté constaté au Compte administratif 2016 (y/c reports)	- 777 632,02 €
- la part du résultat de fonctionnement 2016 affecté à l'investissement	1 779 137,49 €
- les déficits constatés aux Comptes administratifs 2016 de Saint-Galmier et Saint-Maurice- en-Gourgois repris au budget annexe régie directe	- 240 067,19 €
- les excédents constatés aux Comptes administratifs de Aboën, Chamboeuf, La Gimond, Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Nizier-de-Fornas et Rozier-Côtes-d'Aurec	165 187,12 €
- Total des recettes d'investissement disponibles.....	926 625,40 €

3 – Les propositions nouvelles du budget supplémentaire

Globalement et par secteur de dépenses, ces inscriptions se présentent comme suit :

En section "Exploitation" :

En dépense d'exploitation, la majoration proposée des dépenses de 664 879,55 € résulte :

-d'inscriptions nouvelles afin d'ajuster les crédits nécessaires, à savoir :

19 500 € correspondant l'ajustement de crédits concernant les prestations de maintenance sur la station de mesure FU4 de Furania, 130 000 € pour la prise en compte du reversement 2016 de la prime d'épuration au délégataire et prise en compte de la fin de la délégation prévue en septembre 2017. Des actualisations des bordereaux de remboursement des communes pour 8 550 € et l'inscription de crédits provisionnels pour des charges à caractère général pour 56 013,55 €.

110 000 € à inscrire au chapitre 65 pour le financement des créances irrécouvrables qui seraient proposées par le comptable de SEM (impossibilité de recouvrement) ou des créances éteintes suite à rétablissement personnel (effacement de dettes suite au jugement du tribunal d'instance ou liquidation judiciaire).

Cette inscription nouvelle est compensée par l'inscription d'une reprise de la provision pour créances douteuses de 110 000 €.

15 000 € en dépenses exceptionnelles correspondant au remboursement à certaines communes d'admissions en non valeurs ou d'effacements de dettes antérieures à la remontée de compétence assainissement en 2011 (pour la seule part assainissement).

Un complément d'inscription pour reverser la redevance à la SAUR délégataire du SIAMVG 46 655 €.

17 700 € concernent des annulations de facturations. Celles-ci sont compensées par les refacturations qui les accompagnent.

200 000 € au titre du prolongement de la prestation d'enlèvement des boues suite au retardement de la reprise du four d'incinération de la station Furania. Cette dépense est compensée par une recette du même montant.

Des ajustements de crédits divers sont également prévus pour un total de 2 161 €.

- de la nécessité de constituer des provisions selon la norme comptable M49 relative aux services publics d'eau et d'assainissement, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable. C'est le cas pour 60 000 € de créances douteuses de 2011 à 2016.

En recettes, les mouvements concernent essentiellement des ré-imputations de crédits suite à des modifications réglementaires.

En section "Investissement" :

En dépenses, les inscriptions proposées concernent

- l'inscription de crédits provisionnels :
 - au chapitre 21 pour 10 319,93 €,
 - au chapitre 23 à hauteur de 460 000 €,
- l'ajustement de crédits pour le remboursement du capital d'un emprunt 31 800 €.

En recettes, l'emprunt prévisionnel peut être réduit de 2 441 000 € compte tenu de l'autofinancement complémentaire de 3 018 000 €.

B – Assainissement non collectif (SPANC)

1 - Les reports d'investissements : néant

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes)

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 6 193,27 € dont :

- 815,91 € en fonctionnement,
- 5 377,36 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - *Les recettes de fonctionnement disponibles pour le Budget supplémentaire :*

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2016	815,91 €
- Total des recettes de fonctionnement disponibles.....	815,91 €

2.2 – *Utilisation des recettes de fonctionnement disponibles :*

Il est proposé de répartir les recettes de fonctionnement disponibles de la façon suivante :

-section de fonctionnement au budget supplémentaire.....	815,91 €
--	----------

3 – Les propositions nouvelles du budget supplémentaire

Déduction faite des transferts de crédits (équilibrés entre articles ou entre sections), les propositions de dépenses nouvelles s'élèvent à :

- 815,91 € en fonctionnement,
- 5 377,36 € en investissement.

Globalement et par secteur de dépenses, ces inscriptions se présentent comme suit :

En section "Exploitation" :

En dépense d'exploitation, les inscriptions nouvelles concernent l'ajustement des charges à caractère général pour 815,91 €.

En section "Investissement" :

En dépenses, les inscriptions proposées correspondent à l'augmentation des crédits de dépenses d'équipement à hauteur de 5 377,36 € correspondant à des crédits provisionnels concernant des dépenses d'équipement spécifique au service d'assainissement.

V - LE BUDGET EAU

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 913 079,53 € en dépenses,
- 366 145,00 € en recettes,

Soit un solde positif de 546 934,53 € couvert par l'affectation du résultat de fonctionnement 2016.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes)

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 8 593 087,60 € dont :

- 2 949 821,66 € en dépenses de fonctionnement,
- 5 643 265,94 € en dépenses d'investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes de fonctionnement disponibles pour le Budget supplémentaire :

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2016 de	4 448 507,14 €
- les excédents constatés au Compte administratif 2016 des nouvelles Commune du SDCI (Chamboeuf, La Gimond, Saint-Galmier et Saint-Bonnet-les-Oules).....	301 508,12 €
- recettes de fonctionnement supplémentaires au BS.....	180 863,98 €
- Total des recettes de fonctionnement disponibles.....	4 930 879,24 €

2.2 – Utilisation des recettes de fonctionnement disponibles :

Il est proposé de répartir les recettes de fonctionnement disponibles de la façon suivante :

-section de fonctionnement au budget supplémentaire	2 949 821,66 €
-majoration de l'autofinancement de l'investissement	1 981 057,58 €
(dont 220 000 € concernant les communes du SDCI)	
	<hr/>
	4 930 879,24 €

3 – Les propositions nouvelles du budget supplémentaire

En section "Exploitation" :

En dépense d'exploitation, la majoration proposée des dépenses de 2 949 821,66 € résulte essentiellement d'inscriptions nouvelles afin d'ajuster les crédits nécessaires, à savoir :

- Un ajustement des charges à caractère général dû principalement à des régularisations de dépenses non rattachées en 2016, notamment sur les achats d'eau (876 K€), les dépenses de fluides (126 K€), contrat de prestation (223 K€), les remboursements de frais aux communes (222 K€), prélèvement sur la ressource en eau (102 K€).
- 495 K€ à inscrire au chapitre 67 représentant le remboursement aux communes en régie d'admissions en non valeurs ou d'effacements de dettes antérieures à la remontée de compétence.

En section "Investissement" :

En dépenses, les inscriptions proposées correspondent à l'augmentation des crédits de dépenses d'équipement à hauteur de 5,6 M€.

En recettes, l'emprunt peut être réduit de 3,5 M€ compte tenu de l'autofinancement complémentaire de 2 M€.

VI - LE BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 610 188,32 € en dépenses,
- 0 € en recettes,

Soit un solde négatif de de – 610 188,32 € couvert par l'affectation du résultat de fonctionnement 2016.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes)

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 527 664,79 € dont :

- 431 474,54 € en dépenses de fonctionnement,
- 96 190,25 € en dépenses d'investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes de fonctionnement disponibles pour le Budget supplémentaire :

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2016 de	398 897,82 €
- recettes de fonctionnement supplémentaires au BS.....	32 339,72 €
	<hr/>
- Total des recettes de fonctionnement disponibles.....	431 237,54 €

2.2 – Utilisation des recettes de fonctionnement disponibles :

Il est proposé de répartir les recettes de fonctionnement disponibles de la façon suivante :

-section de fonctionnement au budget supplémentaire	431 474,54 €
-diminution de l'autofinancement de l'investissement	<u>- 237,00 €</u>
	431 237,54 €

3 – Les propositions nouvelles du budget supplémentaire

En section "Exploitation" :

Les inscriptions nouvelles en dépenses et recettes sont des ajustements budgétaires qui prennent en compte des données complémentaires de l'activité réseau de chaleur notamment pour les réseaux gérés en régie.

En section "Investissement" :

En dépenses, les inscriptions proposées concernent essentiellement la prévision de cession des chaufferies du SIEL à Saint-Etienne Métropole pour les communes de Saint-Christo-en-Jarez (200 K€) et la Valla-en-Gier (18 K€) ainsi que l'achat du terrain pour Saint-Chamond (90 K€).

Au chapitre 20 la prise en compte d'un schéma directeur subventionné par l'ADEME à hauteur de 67 %.

En recettes, l'emprunt peut être réduit de 362 K€ compte tenu l'autofinancement complémentaire de 1 364 K€.

VII - LE BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

1 - Les reports d'investissements :

Ils concernent uniquement des dépenses et s'élèvent à 101 906,29 €. Ils sont consacrés aux fins de travaux du parking du Clapier et des Ursules.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget Supplémentaire

Les inscriptions nouvelles du Budget Supplémentaire s'élèvent à 1 134 780,54 € dont :

- 403 421,33 € en fonctionnement.
- 731 359,21 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes de fonctionnement disponibles pour le Budget Supplémentaire :

- l'excédent reporté constaté au Compte Administratif 2016 636 840,32 €

2.2 - Utilisation des recettes de fonctionnement disponibles :

Il est proposé de répartir les recettes de fonctionnement disponibles de la façon suivante :

-section de fonctionnement	403 421,33 €
-affectation en section d'investissement.....	233 418,99 €
	<hr/>
	636 840,32 €

3 - Les propositions nouvelles du Budget Supplémentaire

En section "Exploitation" :

En dépense d'exploitation, les inscriptions nouvelles concernent l'ajustement des charges à caractère général pour 15 550 € et l'ajustement des intérêts d'emprunt pour 2 000€
Un ajustement de 8 910 € est également prévu pour régulariser des rattachements de charges trop importantes.

Afin de pouvoir financer les travaux d'équipement un virement de 376 961,33 € est prévu

En section "Investissement" :

En dépenses, les inscriptions d'un montant total de 731 359,21 € correspondent à :

- la reprise du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2016 soit 95 499,35 €,
- la prise en compte des reports pour 101 906,29 €,
- au paiement du protocole transactionnel concernant le contentieux du parking du Clapier pour 48 675 €,
- à l'inscription des travaux du parking des Ursules pour 570 000 €,
- à la réduction des crédits de travaux inscrits au BP 2017 pour 105 957,43 €,
- à l'ajustement du remboursement du capital d'un emprunt pour 21 236 €.

En recettes, l'affectation 233 418,99 € finance pour l'essentiel le déficit 2016 et les reports.

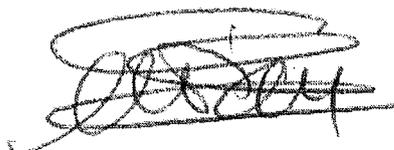
Le virement de 376 961,33 € finance le protocole transactionnel, l'ajustement de l'emprunt et une partie des travaux des Ursules. Le financement du solde de cette opération est assuré par un emprunt de 120 978,89 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de Budget Supplémentaire 2017 présenté ci-dessus.

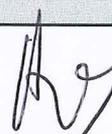
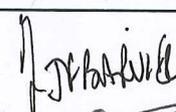
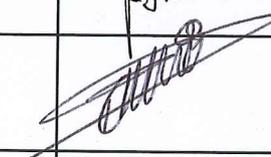
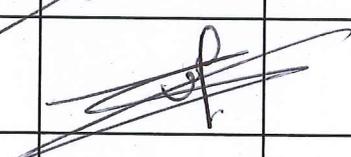
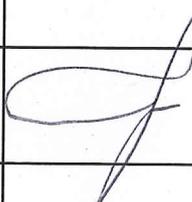
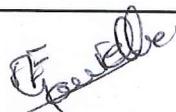
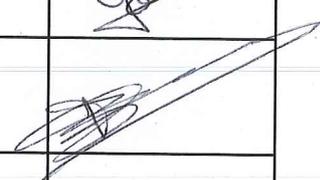
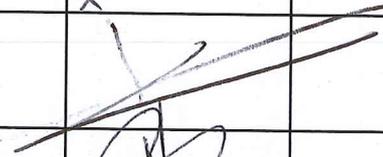
Ce dossier a été adopté à la majorité avec 6 voix contre et 5 abstentions.

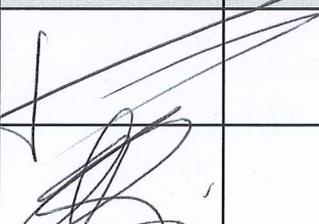
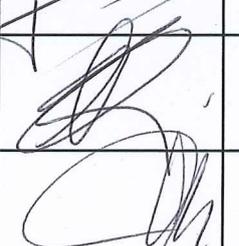
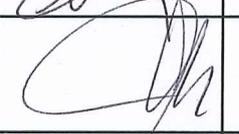
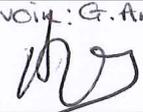
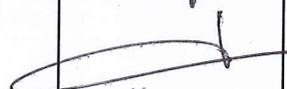
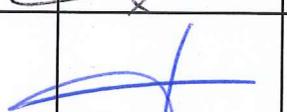
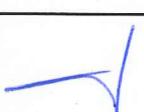
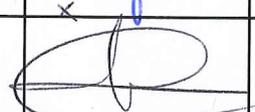
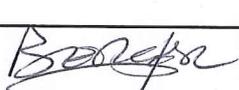
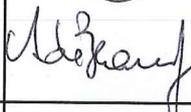
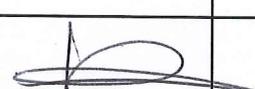
Pour extrait,
Le Président,

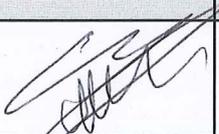
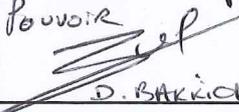
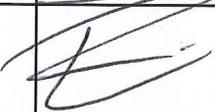
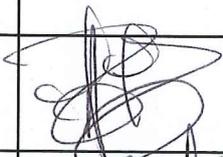
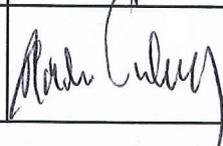


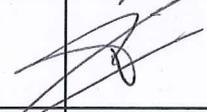
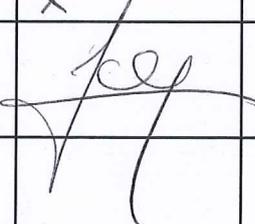
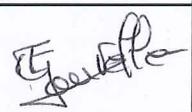
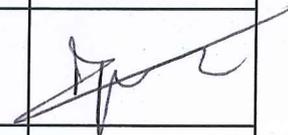
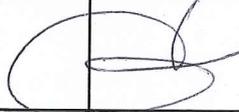
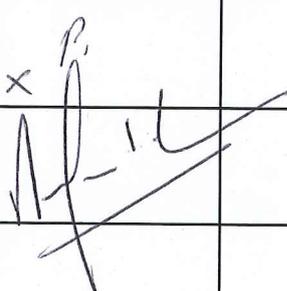
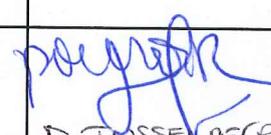
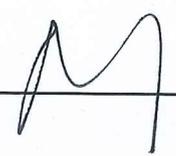
Gaël PERDRIAU

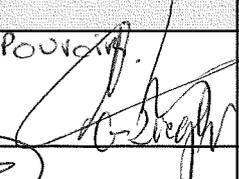
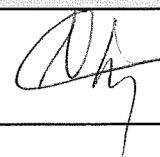
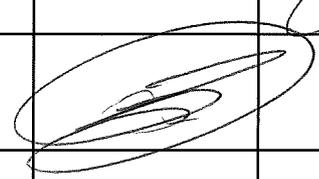
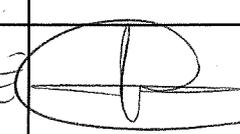
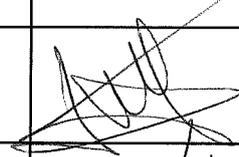
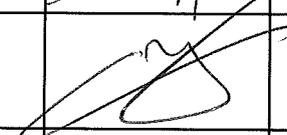
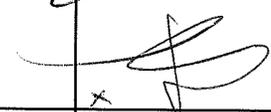
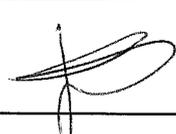
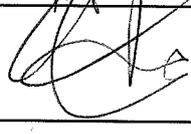
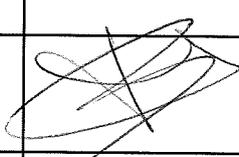
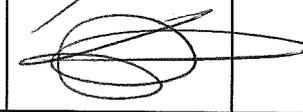
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU JEUDI 29 JUN 2017

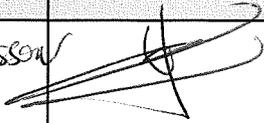
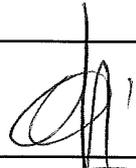
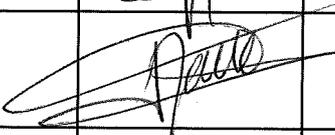
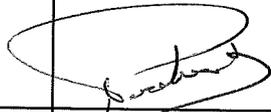
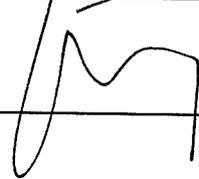
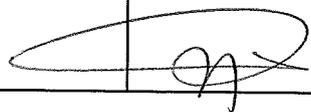
TITULAIRE	VILLE	PRESENCE	POUVOIR	SIGNATURE
ARTIGUES Gilles	Saint-Etienne			
AUBOURDY Nicole	Saint-Etienne			
BARNIER Jean-François	Le Chambon Feugerolles			
BARRIER Jean-Alain	Farnay			
BARRIOL Denis	Genilac			
BERGER Jean-Pierre	Saint-Etienne	x		
BERLIVET Eric	Roche la Molière			
BERROUKECHE Nora	Saint-Etienne		Amo GOUTELLE POUVOIR	
BONNET Bernard	Saint-Maurice-en-Gourgois	x		
BOUCHER Lionel	Saint-Etienne			
BOUTHEON Henri	Le Chambon Feugerolles			
BUFFARD Marie-Christine	Saint-Etienne	x		

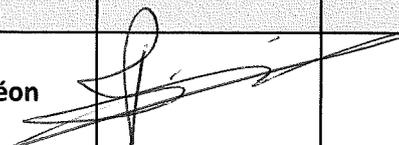
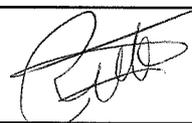
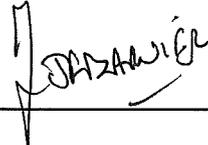
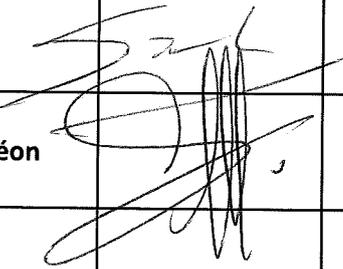
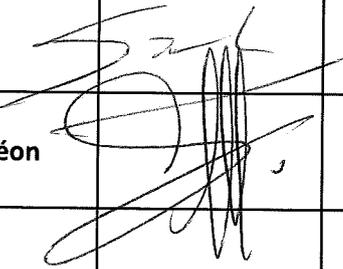
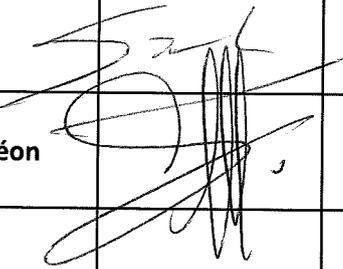
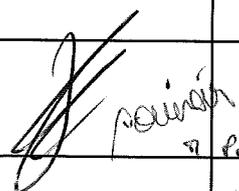
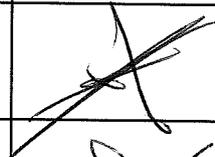
TITULAIRE	VILLE	PRESENCE	POUVOIR	SIGNATURE
CADEGROS Régis	Saint-Chamond			
CALACIURA Stéphanie	Saint-Chamond			
CELLE Paul	Villars			
CHAMBE Denis	Saint-Etienne		POUVOIR: G. ACTIF GUES. 	
CHARBONNIER André	Chamboeuf			
CHARBONNIER Jean-Yves	Saint-Galmier			
CHAROLLAIS-CHEYTION Emmanuelle	Rive de Gier			
CHARVIN Jean-Claude	Rive de Gier			
CHASSAUBENE Marc	Saint-Etienne			
CHAVANNE Marc	Saint-Jean Bonnefonds			
CORNUT Jean-Noël	Saint-Etienne		 POUVOIR: -	
CORRIERAS Paul	Saint-Etienne			
DE BEAUMONT Anne	Firminy			
DE PEYRECAVE Gabriel	Saint-Etienne			
DEGRAIX Jean-Luc	Saint-Chamond			

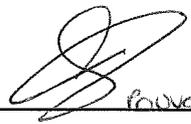
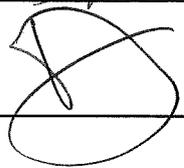
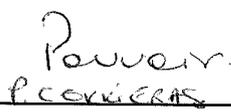
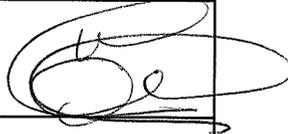
TITULAIRE	VILLE	PRESENCE	POUVOIR	SIGNATURE
ESTABLE Gilles	Caloire			
FAURE Marc	La Ricamarie			
FAURE Marie-Dominique	Saint-Etienne		POUVOIR  Marie-Dominique Faure	
FAUVEL Bernard	Chagnon		POUVOIR  D. BARRIC	
FAVERJON Christophe	Unieux			
FAY Annick	Roche la Molière			
FAYOLLE Christian	Saint-Martin la Plaine			
FAYOLLE Sylvie	Saint-Paul en Cornillon			
FAYOL-NOIRETERRE Pierre	Saint-Etienne			
FLACHAT Jean-Claude	La Valla en Gier			
FLECHET Andonella	Saint-Chamond			
FOREST Nicole	Saint-Chamond			
FRANCOIS Luc	La Grand'Croix			
FRANCON Guy	Saint-Bonnet-les-Oules			
FRIEDENBERG André	Saint-Etienne			

TITULAIRE	VILLE	PRESENCE	POUVOIR	SIGNATURE
GANDILHON Michel	Fontanès			
GONON Pascal	La Gimond			
GONZALEZ GRAIL Ramona	La Talaudière	x		
GOUJON Roland	La Tour en Jarez			
GOUTELLE Marie-Eve	Saint-Etienne	x		
GREGOIRE Annie	Aboën	x		
GUYOT Rémy	Saint-Christo-en-Jarez			
JACQUEMET Daniel	Saint-Etienne	x		
JANDOT Marc	Dargoire			
JEANSON Raphaëlle	Saint-Etienne			
JODAR Christiane	Saint-Etienne		 D. JUSSELME (POUVOIR)	
JUBAN Laurence	Firminy			
JULIEN Christian	Saint-Genest Lerpt			
JUSSELME Delphine	Saint-Etienne	x		
KARULAK Robert	Saint-Etienne		H. REYNARD POUVOIR	

TITULAIRE	VILLE	PRESENCE	POUVOIR	SIGNATURE
KEFI-JEROME Samy	Saint-Etienne		Pouvoir 	
LABICH Siham	Saint-Etienne			
LAGET Bernard	Châteauneuf			
LECOCQ Yves	Pavezin			
LETIEVANT-PIBAROT Hélène	Saint-Etienne		Pouvoir H. CHASSAUBERT 	
L'HARMET-ODIN Corinne	Saint-Etienne			
LIOGIER Claude	Saint-Etienne			
LONGEON Olivier	Saint-Etienne			
LUYA Julien	Firminy			
MAISONNETTE Michel	Valfleury			
MAJONCHI Pascal	Saint Paul en Jarez			
MANET Gérard	Tartaras			
MARRON Pascale	Saint-Etienne			
MASSON Brigitte	Saint-Etienne			
MONTAGNIER Caroline	Saint-Etienne			

TITULAIRE	VILLE	PRESENCE	POUVOIR	SIGNATURE
MORAND Yves	L'Etrat		JM THEUSSON pouvoir	
MOREAU Stéphanie	Saint-Etienne			
NIEBUDKOWSKI Michèle	La Terrasse sur Dorlay		J.P. PORCHEROT pouvoir	
OUCHAOUA Djida	Unieux			
PARTRAT Yves	La Fouillouse			
PAUZE Jean-Michel	Saint-Priest en Jarez			
PERACHE Gilles	Saint-Romain en Jarez			
PERDRIAU Gaël	Saint-Etienne			
PERRIN Fabienne	Saint-Etienne		Perrin B. THEUSSON	
PETIT Marc	Firminy			
PIGEON Florent	Saint-Etienne			
PORCHEROT Jean-Philippe	Doizieux			
REYNAUD Hervé	Saint-Chamond			
RIBEIRO CUSTODIO Alexandra	Saint-Etienne		McBuffan pouvoir	
RIVAT Jean-Paul	Saint-Chamond	X		

TITULAIRE	VILLE	PRESENCE	POUVOIR	SIGNATURE
RIVIERE Christiane	Andrézieux-Bouthéon			
ROSIER Marc	Saint-Joseph			
ROUSSET Jean-Louis	Rive de Gier			
ROUX Christine	Villars			
ROVERA Monique	Le Chambon Feugerolles		JF BARWIER POUVOIR	
SARDAT Jean-Marc	Rozier-Côtes-d'Aurec			
SAUGUES Lionel	Saint-Etienne			
SCHALK Jean-Claude	Andrézieux-Bouthéon			
SCHNEIDER Alain	Saint-Etienne			
SEMACHE Nadia	Saint-Etienne			
SOTTON Joseph	Fraisses		 POUVOIR A PETIT	
SOULIER Gilbert	Saint-Nizier-de-Fornas			
TARDY Gérard	Lorette			
THELISSON Jean-Marc	Saint-Héand			
THIVANT Marie-Christine	Sorbiers			

TITULAIRE	VILLE	PRESENCE	POUVOIR	SIGNATURE
THIZY Gilles	Marcenod			
THOMAS Marie-Hélène	Saint-Étienne		 POUVOIR: FAVERGON.	
TORGUES Daniel	Sainte-Croix en Jarez			
VALETTE Stéphane	Saint-Chamond			
VERCHERAND Alain	Cellieu			
VIALLOAN Anne-Françoise	Saint-Etienne		 POUVOIR: J.P. RIVAT	
VINCENT Maurice	Saint-Etienne			
VIVIANI Enzo	L'Horme			
ZADRA Catherine	Saint-Etienne		 POUVOIR: P. COVIERAS	
ZIEGLER Georges	Saint-Etienne	